

Date de préparation / Date de révision 15-nov.-2019

Version 2

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 984358

Numéro de la FDS: D15944_SDS_Magnesium (Mg) _FR

Nom du produit Magnesium (Mg)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Substances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Thermo Fisher Scientific Oy

Ratastie 2,

FI-01620 Vantaa, Finland

Numéro de téléphone +358 10 329200

Adresse e-mail system.support.fi@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC France +(33)-975181407

CHEMTREC INTERNATIONAL +1 703-741-5970

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 (H315) Catégorie 1 (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Date de révision 15-nov.-2019

2.3. Autres dangers

En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Ethanolamine (CAS #: 141-43-5)	1 - < 5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314) STOT SE 3 (H335)

Composant	No REACH.	
Ethanolamine	01-211948645528-28-XXXX	

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Pour plus d'assistance, consultez votre centre antipoison local.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Ingestion

Rinse mouth with water and afterwards drink plenty of water or milk. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de sévères lésions oculaires. Irritant pour la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits dangereux résultant de la combustion

Magnesium (Mg)

Date de révision 15-nov.-2019

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mettre en place une ventilation adaptée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à des températures comprises entre 2 °C et 8 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composant Limites d'exposition

Composant	Finlande	Union européenne	Le Royaume Uni	Allemagne
Ethanolamine	TWA: 1 ppm 8 tunteina	TWA: 1 ppm (8hr)	STEL: 3 ppm 15 min	TWA: 0.2 ppm (8 Stunden).
	TWA: 2.5 mg/m ³ 8 tunteina	TWA: 2.5 mg/m ³ (8hr)	STEL: 7.6 mg/m ³ 15 min	AGW - exposure factor 1
	STEL: 3 ppm 15 minuutteina	STEL: 3 ppm (15min)	TWA: 1 ppm 8 hr	TWA: 0.5 mg/m ³ (8
	STEL: 7.6 mg/m ³ 15	STEL: 7.6 mg/m ³ (15min)	TWA: 2.5 mg/m ³ 8 hr	Stunden). AGW - exposure
	minuutteina	Skin	Skin	factor 1
	lho			TWA: 0.2 ppm (8 Stunden).
				MAK can occur as vapor and
				aerosol at the same time
				TWA: 0.51 mg/m ³ (8
				Stunden). MAK can occur as
				vapor and aerosol at the
				same time
				Höhepunkt: 0.2 ppm
				Höhepunkt: 0.51 mg/m ³
				Haut

Composant	Suède	Norvège	Danemark	France
Ethanolamine	Binding STEL: 3 ppm 15	TWA: 1 ppm 8 timer	TWA: 1 ppm 8 timer	TWA / VME: 1 ppm (8
	minuter		TWA: 2.5 mg/m ³ 8 timer	heures). restrictive limit
Binding STEL: 7.5 mg/m ³ 15		STEL: 2 ppm 15 minutter.	Hud	TWA / VME: 2.5 mg/m ³ (8
minuter		value calculated		heures). restrictive limit
	TLV: 1 ppm 8 timmar. NGV	STEL: 5 mg/m ³ 15 minutter.		STEL / VLCT: 3 ppm.

Magnesium (Mg)

Date de révision 15-nov.-2019

TLV: 2.5 mg/m ³ 8 timmar.	value calculated	restrictive limit
ŇGV	Hud	STEL / VLCT: 7.6 mg/m³.
Hud		restrictive limit
		Peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables			EÑ 374	(exigence minimale)

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Bleu État physique Liquide

Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

pH 11 @ 25°C

Méthode - Aucune information disponible

(Air = 1.0)

Magnesium (Mg)

Date de révision 15-nov.-2019

Point/intervalle de fusion 0 °C

Point de ramollissement Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition 100 °C Point d'éclair Sans objet

Taux d'évaporationAucune donnée disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucune information disponibleLimites d'explosivitéAucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Densité / Densité1.002 g/ml; @ 20°CDensité apparenteAucune donnée disponibleHydrosolubilitéSoluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)
Composant log Pow
Ethanolamine -1.91

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Fropriétés explosives

Température de décomposition Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Excès de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. cuivre.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit a) toxicité aiguë;

Magnesium (Mg) Date de révision 15-nov.-2019

Oral(e) Non classé
Cutané(e) Non classé
Inhalation Non classé

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Ethanolamine	LD50 = 1720 mg/kg (Rat)	LD50 = 1000 mg/kg (Rabbit)	
		LD50 = 1 mL/kg (Rabbit)	

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Irritant pour la peau. Catégorie 2.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Catégorie 1.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire

Non classé.

Peau

Non classé.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Non classé

f) cancérogénicité;

Non classé

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction;

Non classé.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

Non classé.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Non classé.

Organes cibles

Aucune information disponible.

j) danger par aspiration;

Non classé.

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce	Microtox
Ethanolamine	Ethanolamine Leusiscus idus: LC50: >200 mg/L/48h Salmo gairdneri: LC50:		EC50: 15 mg/L/72h	Pseudomonas putida: EC50: 110 mg/L/17 h Nitrosomonas: EC50:
	150 mg/L/96h			12200 mg/L/2 h

Magnesium (Mg)

Date de révision 15-nov.-2019

	 	 	$\overline{}$
		Photobacterium	1
		phosphoreum: EC50:	ı
		13.7 mg/L/30 min	l

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)		
Ethanolamine	-1.91	Aucune donnée disponible		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour l'évaluation.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	IMDG/IMO Non réglementé	ADR Non réglementé	IATA Non réglementé
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Désignation officielle de	-	-	-
transport de l'ONU			
14.3. Classe(s) de danger pour le	-	-	-
transport			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable, les produits emballés

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Magnesium (Mg) Date de révision 15-nov.-2019

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australi e)	KECL
Ethanolamine	205-483-3	-		Х	Х	-	Х	Х	Х		KE-2049 3 2009-3-3 632 2009-3-3 653

Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Ethanolamine	WGK1	Class I: 20 mg/m³ (Massenkonzentration)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

PNEC - La concentration prévisible sans effet

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

Magnesium (Mg)

Date de révision 15-nov.-2019

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

COV (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI,

Merck index,

RTECS

Dangers pour la santé Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Version

Date de révision 15-nov.-2019

Motif de la révision sections de la FDS mises-à-jour, 1, 3, 11.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte